



## Pompes funebre odieux et insultants

Par **c moi clepto**, le **02/07/2009** à **07:20**

Bonjour, en mars 2007 un ami qui était venu vivre chez nous car sdf, sans sécurité sociale décédé. Je lui avais fait obtenir la cmu mais pour les obsèques..... RIEN La facture s'élevait à 1500€ + frais ne pouvant les régler que 70€/mois. Ce jour je vais toucher un héritage et les pfg font une opposition chez le notaire de 2000€ ne comptant même pas ce que j'ai versé. J'ai tenté de leur expliquer que si je payais par mensualité cela m'arrangerait (il va me revenir 2600€!) mais de petites secrétaires en responsables ne comprenant rien, j'ai finalement eu le responsable qui m'a textuellement dit : "VOUS AVEZ SIGNÉ JE ME FOUS DE VOS PROBLÈMES". Je suis parkinsonnienne, un dossier à la crèche, j'ai signé ok mais qu'aurais-je pu faire du défunt ? MON MARI N'A PAS SIGNÉ. PUIS M'OPPOSER AU PAIEMENT DE CETTE DETTE. MERCI

Par **Marion2**, le **02/07/2009** à **12:34**

Bonjour, Non, vous ne pouvez pas vous opposer au paiement de cette dette. Mais pourquoi grands dieux avez-vous signé ? Cordialement.